

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 juin 2010.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
 Marie-Claude Bourbeau, conseillère
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Lawrence Cassista, conseiller
 Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 3

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marc Dubeau.

RÉS.NO : 2010-06-100 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'ordre du jour. »

RÉS.NO : 2010-06-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté en retranchant les points suivants :
-13 « Achat de peinture pour piscine »
-14 « Achat d'un babillard pour le tennis »
Et tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les "Affaires nouvelles" ouvertes. »

RÉS. NO : 2010-06-102 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 3 mai 2010, tel que présenté par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr. »

RÉS.NO : 2010-06-103 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2009

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la directrice générale et secrétaire-trésorière de même que le rapport du vérificateur comptable relativement aux états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, comme si au long reproduit. »

RÉS.NO : 2010-06-104 ACHAT D'UNE POMPE POUR L'EAU POTABLE

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour l'eau potable pour la municipalité de Saint-Joachim (pompe "Tsurumi"-modèle LB3750 sprtoe 2") de la compagnie « DBC Service de pompes » au montant de 799\$ + taxes. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé ».

RÉS.NO : 2010-06-105 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #2009-05-88 ET NOUVELLE RÉSOLUTION-COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a participé à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour l'offre de service « Internet haute vitesse » pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière doit être déposée conjointement par les trois Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'occupation du territoire en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services;

ATTENDU QUE la Municipalité considère comme prioritaire ce projet visant à desservir près de 130 résidences en matière d'accès à « Internet haute vitesse » qui ne sont pas desservies actuellement sur le territoire de la

municipalité de Saint-Joachim, le projet global comportant près de 3 000 portes à l'échelle des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à environ 2,2 millions de dollars et que le programme Communautés rurales branchées peut octroyer une contribution de l'ordre 66,67% du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la MRC de Charlevoix à déposer le projet conjoint élaboré par les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré auprès du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire.

De plus, le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate le préfet, monsieur Dominic Tremblay et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim tout protocole d'entente relatif à la présente demande avec le ministre responsable du programme, ainsi que toute autre demande d'aide financière relative au projet auprès d'autres ministères ou organismes ».

RÉS.NO : 2010-06-106 ACCEPTATION DE L'EXCÉDENT DES DÉPENSES POUR LE BUDGET 2009-OMH

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte de payer un montant de 190,39\$, représentant 10% du dépassement des coûts du budget « 2009 » de l'OMH. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé de la Municipalité ».

RÉS.NO : 2010-06-107 MANDAT À LA FIRME LIGNCO SIGMA INC. TRAÇAGE DE BANDES DE DÉMARCATIION

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde à la compagnie « LIGNCO SIGMA INC. » le mandat pour effectuer les bandes de démarcation routière, (ligne jaune simple, continue) sur le chemin du Cap Tourmente et avenue Royale (à partir de l'intersection de la rue de l'Église jusqu'au haut des vieilles côtes) sur une distance d'environ 11km.

De plus, les lignes d'arrêt sur un parcours de 11km (5) ».

RÉS.NO : 2010-06-108 ABROGER LA RÉOLUTION #2010-04-74 ET ACCEPTATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION-CAMP D'ÉTÉ-2010 À BEAUPRÉ

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO « 2010 » à Beupré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Coût réel	Parents	Municipalité
-pour 6 semaines	434,00\$	217,00\$	217,00\$
-pour 7 semaines	507,00\$	253,50\$	253,50\$
-pour 8 semaines	579,00\$	289,50\$	289,50\$
-camp « ADO »	800,00\$	400,00\$	400,00\$
-pour l'été service de garde	70,00\$	70,00\$	0
-pour 1 semaine par enfants	100,00\$	50,00\$	50,00\$
-pour 1 semaine par ados	175,00\$	87,50\$	87,50\$
-pour service de garde	15,00\$	15,00\$	0

Une copie de cette résolution devra être acheminée à la ville de Beupré et à la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente.

**RÉS.NO : 2010-06-109 APPUI À LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
CONCERNANT LE PROJET DE LOI 88**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal appuie la Communauté Métropolitaine de Québec dans leurs démarches afin de demander au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi 88 pour que ce dernier prenne en considération l'ensemble des coûts assumés par les municipalités; fasse porter à 100% la compensation attendue des producteurs dès l'année 2010; de plus, amène les producteurs de journaux à assumer leur pleine part de cette compensation en argent et non en services, et fait sienne de la résolution de la CMQ portant le #C-2010-21, adoptée le 22 avril 2010.

De plus, que copie soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec ».

**RÉS.NO : 2010-06-110 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR
BILLETS**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre qui est faite de la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, pour son emprunt de 37 500\$ par billets en vertu du règlement #233-95, au pair échéant en série 5 comme suit :

CAPITAL	INTÉRÊT	DATE
3 000\$	4,73%	20-06-11
3 200\$	4,73%	20-06-12
3 300\$	4,73%	20-06-13
3 500\$	4,73%	20-06-14
24,500\$	4,73%	20-06-15

QUE les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et à la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne ».

**RÉS.NO : 2010-06-111 FINANCEMENT PAR BILLETS EN
VERTU DU RÈGLEMENT #233-95**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim se propose d'emprunter par billets au montant de 37 500\$ en vertu du règlement # 233-95;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le maire, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les billets seront datés du 20 juin 2010.

QUE les intérêts sont payables semi-annuellement.

QUE les billets quant au capital seront remboursés comme suit :

1. 3 000\$
2. 3 200\$
3. 3 300\$
4. 3 500\$
5. 3 600\$
6. 20 900\$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 20 juin 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement #233-95 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt ».

**RÉS.NO : 2010-06-112 ACHAT D'UN REGARD SANITAIRE
POUR LA RUE MARCELOTTE**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un regard sanitaire chez Béton Provincial pour la rue Marcelotte, au coût de 1 250\$ + taxes. Cette dépense sera prise à même le budget courant 2010 ».

**RÉS.NO :2010-06-113 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU
4 JUIN 2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 juin 2010 pour les chèques # 1000208 au chèque # 1000266 pour un montant de 70 869,57\$. Ladite liste fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2010-06-114 AVANCE D'UN MONTANT DE 300\$ AUX
RESPONSABLES DES LOISIRS-TENNIS**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde une avance de 300\$ aux conseillers responsables des Loisirs en vue de l'éclairage du « Tennis » et pour compléter les accessoires s'il y a lieu au Tennis. Madame Racine et monsieur Guilbault devront remettre à la Municipalité toutes les factures s'y rattachant ».

RÉS.NO : 2010-06-115 HAUBANAGE DE DEUX (2) PEUPLIERS

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte la soumission de « ARBOROY » pour l'haubanage de deux (2) peupliers situés près de l'hôtel de ville au coût de 240\$ + taxes. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO : 2010-06-116 ENGAGEMENT D'UNE SURVEILLANTE
À LA PISCINE MUNICIPALE –ÉTÉ-2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal engage madame Mélissa Isabelle Susin comme surveillante à la piscine publique municipale pour l'été 2010 à raison de 32hres/semaine à un salaire de 15\$/hre. Un contrat d'engagement devra être signé incessamment avec madame Susin. »

**RÉS.NO :2010-06-117 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION
#2010-05-97 ET ACCEPTATION DE LA
FIRME-LVM-POUR UNE ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE-SUR LA RUE FILLION**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme LVM concernant une étude géotechnique d'un tronçon d'environ 400 mètres sur la rue Fillion, au montant de 2 565\$. Ce montant sera pris à même le surplus budgétaire ».

**RÉS.NO : 2010-06-118 ENGAGEMENT DE LA FIRME
« GROUPE PERSPECTIVE » POSTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'entreprendre des démarches pour combler le poste de la directrice générale et secrétaire-trésorière, qui part à la retraite, au printemps 2011;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a demandé par voix d'invitation à 4 firmes de leur soumettre une offre de service afin d'assister le Conseil dans le processus de sélection et d'évaluation des candidats;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 3 offres de service;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate la firme « GROUPE PERSPECTIVE », afin de l'assister

dans le processus de sélection et d'évaluation de candidats pour combler le poste de la directrice générale et secrétaire-trésorière, qui doit quitter pour la retraite. L'offre de service du 11 mars 2010, fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2010-06-119 RECOMMANDATION À LA
COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
CONCERNANT LA DEMANDE À
PORTÉE COLLECTIVE (ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS) DOSSIER # 366711**

CONSIDÉRANT la résolution #2010-03-33 de la MRC de La Côte-de-Beaupré intitulée « Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les îlots déstructurés de la zone agricole », adoptée le 3 mars 2010;

CONSIDÉRANT le contenu de l'orientation préliminaire du dossier # 366711 produit en date du 28 mai 2010 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle est satisfaite du contenu de l'orientation préliminaire de la demande à portée collective # 366711 dans le contexte où les modifications suivantes sont apportées :

1. La ville de Beaupré n'est pas visée par la demande à portée collective;
2. Les dispositions relatives au maintien des chemins d'accès devront être ajustées en fonction de l'entente survenue lors de la rencontre des parties, le 26 mars 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-06-120 OCTROI D'UN MONTANT DE 100\$ AU
GALA RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-
DE-BEAUPRÉ « 2010 »**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité de Saint-Joachim à verser un montant de 100\$ au Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré, pour le Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré « 2010 » qui aura lieu le 4 novembre prochain, au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré ».

**RÉS.NO :2010-06-121 MANDAT AU COMITÉ DE TRAVAIL
AFIN D'ENTREPRENDRE LES
DÉMARCHES POUR ENGAGER UN (E)
EMPLOYÉ (E) DANS LE PROGRAMME
EMPLOI-ÉTÉ-CANADA-2010**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Comité de travail à entreprendre les démarches nécessaires pour l'engagement d'un (e) étudiant (e) dans le cadre du programme, emploi-été-Canada pour l'année 2010 ».

**RÉS.NO : 2010-06-122 LETTRE DE FÉLICITATIONS À
MADELEINE BOUCHARD ET SON
ÉQUIPE POUR « LA PETITE
SÉDUCTION »**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de faire parvenir à madame Madeleine Bouchard et son équipe, une lettre de félicitations pour leur beau travail pour « La Petite Séduction ».

RÉS.NO : 2010-06-123 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h45 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142, du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière